

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
À l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 7

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 12/09/2025
Et
Publication ou notification du :
12/09/2025

L'an 2025, le 11 septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2025.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

Pouvoirs : M. CARBONNIER Christophe donne pouvoir à Mme Denise GUESDON

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

N° 2025_D_16

CCPG – PROJET PISCINE BEAUNOIS

En 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes du Beaunois avait délibéré sur le principe de la création d'une piscine sur la commune de Beaune La Rolande. En 2017, la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais a repris le dossier lancé les études aboutissant à un projet de création d'un espace aquatique.

Le projet initial s'est vu modifié à la demande des nouveaux élus. L'emplacement prévu et le programme de l'équipement ne correspondant plus aux attentes, et le coût étant estimé trop important.

La Commune de Beaune la Rolande a lancé une étude visant à redéfinir le programme et a proposé à la CCPG un nouvel emplacement. Cette proposition s'est traduite par une délibération de la commune reçue par la CCPG le 30 octobre 2023, approuvant l'implantation de la future piscine sur les parcelles AO 1476, d'une surface de 701 m² et AK 331 d'une surface de 2 556 m².

Ce sujet a donné lieu à plusieurs échanges au sein des instances de la CCPG et notamment en conférence des maires.

Lors de la conférence des maires du 14 juin 2024 les élus présents ont approuvé :

- Le choix de l'implantation du projet de piscine, après une visite sur site,
- Son programme constitué de quatre lignes d'eau, un espace extérieur avec jeux d'eau et d'une possibilité d'extension.

A cette occasion, la Présidente de la CCPG a formalisé une demande de délibération sur le projet des communes membres. C'est ainsi que les communes comprises dans le périmètre du canton actuel du Beaunois ont été sollicitées pour délibérer sur leur engagement à participer financièrement au fonctionnement de l'équipement. Les délibérations ont été reçues par la CCPG entre la fin 2024 et le 24 mai 2025. Elles se sont unanimement prononcées favorablement à ce financement.

La Communauté de communes prendra en charge l'investissement de l'équipement.



Les communes du Puiseautin et la commune Le Malesherbois sont également sollicitées pour délibérer afin de prendre acte des engagements pris par les différents conseils municipaux des communes du Beaunois, sur la base des éléments suivants :

- Le déficit prévisionnel annuel de fonctionnement est estimé à 120 000 €,
- L'engagement de la commune de Beaune-la-Rolande de prendre en charge 80 000 € du déficit,
- Les autres Communes du Beaunois contribuant à hauteur de 40 000 €, sur une base identique, sans que cette contribution n'excède 5€/habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le projet de création de piscine sur le territoire du Beaunois,
- **PREND ACTE** de l'avis favorable des communes du Beaunois concernant les modalités de leur participation financière,
- **AUTORISE** le lancement des études techniques nécessaires et de l'étude portant sur les modalités juridiques de la participation financière des communes du Beaunois,
- **DIT** que les communes pourront être sollicitées pour délibérer sur tous points liés à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, 11/09/2025

Le Maire,

Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance

Christian DUFOUR